



Commission Sportive

Information n°19 - Mai 2018

CHAMPIONNAT MASCULINS ET FEMININS 2018-2019

Réf note d'info n°13 (championnat féminin)

En fonction des classements, les clubs devront envoyer leur engagement à la Ligue d'Auvergne pour le 12 juin 2018 dernier délai. La confirmation des équipes qualifiées sera communiquée au cours de l'Assemblée Générale de la Ligue le 16 juin 2018 avec prise en compte des engagements et des équipes des CTC nouvellement créées.

La parution des poules et du calendrier se fera pour le 23 juillet 2018.

Le montant des engagements et les modalités de paiement vous seront envoyés ultérieurement a pris l'Assemblée Générale de la Ligue AURA.